

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE - VACANCES 2021-2022

Les inscriptions sont enregistrées sur la période donnée, par ordre d'arrivée ET dans la limite des places disponibles

| Activité | Période de fonctionnement des activités | Période d'inscription | Délai pour annuler ou modifier <u>sans frais</u> vos inscriptions |
|--|--|--|---|
| VACANCES DE TOUSSAINT Accueils de loisirs / stages | Lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021 <i>ALSH fermés le lundi 1^{er} novembre (jour férié)</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Orvaltais : Lundi 13 septembre au dimanche 10 octobre • Hors commune : Mercredi 6 au Dimanche 10 octobre | Au plus tard le dimanche 10 octobre |
| VACANCES DE NOËL Accueils de loisirs / stages | Lundi 20 au vendredi 31 décembre 2021 | <ul style="list-style-type: none"> • Orvaltais : Lundi 8 novembre au dimanche 5 décembre • Hors commune : Mercredi 1^{er} au dimanche 5 décembre | Au plus tard le dimanche 5 décembre |
| VACANCES D'HIVER Accueils de loisirs / stages | Lundi 7 au vendredi 18 février 2022 | <ul style="list-style-type: none"> • Orvaltais : Lundi 3 au dimanche 23 janvier • Hors commune : Mercredi 19 au dimanche 23 janvier | Au plus tard le dimanche 23 janvier |

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>VACANCES DE PRINTEMPS Accueils de loisirs / stages</p> | <p>Lundi 11 au Vendredi 22 avril 2022</p> <p><i>ALSH fermés le lundi 18 avril (jour férié)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Orvaltais : Lundi 21 février au dimanche 27 mars • Hors commune : Mercredi 23 au dimanche 27 mars | <p>Au plus tard le dimanche 27 mars</p> |
| <p>VACANCES D'ETE</p> | <p>A compter du jeudi 7 juillet 2022</p> | <p>Les informations relatives aux activités estivales et aux périodes d'inscription sont communiquées courant mars 2022.</p> | <p>Se reporter à la plaquette d'information « ETE 2022 »</p> |

PETITES VACANCES - Tableau synthèse des délais d'annulation * :

| <p>Jusqu'à J-15 (minuit) avant le 1^{er} jour de fonctionnement des ALSH vacances **</p> | <p>Entre J-14 et J-8 (minuit) (Absences « justifiées ») **</p> | <p>A partir de J-7 (Absences « injustifiées ») **</p> |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans la limite des places disponibles • Annulation ou modification d'inscription sans frais | <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'annulation : 50% de la réservation initiale restent dus. • Demande de modification d'inscription : non prise en compte - 100 % de la réservation restent dus. | <ul style="list-style-type: none"> • Annulation et modification d'inscription non prises en compte • Si enfant absent, le prix de la réservation reste dû dans sa globalité. |

(*) Pour les stages (sportifs et natation), les demandes d'annulation portent sur la totalité de la période du stage, dans la mesure où l'inscription et la présence sont obligatoires pour la période complète.

(**) Sauf exception calendaire, liée aux jours fériés.